



UNION EUROPÉENNE

Séminaire de la dimension humaine de l'OSCE "Le cadre juridique de la lutte contre la traite des êtres humains" Varsovie, le 16 mai 2012

Déclaration de l'Union européenne lors de la séance de clôture

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs

Alors que nous arrivons au terme de nos travaux, nous souhaitons renouveler nos remerciements au Bureau des Institutions démocratiques et des droits de l'homme pour l'organisation exemplaire de cet événement important.

Nous sommes également reconnaissants envers les multiples intervenants et les modérateurs pour leurs contributions de grande qualité. Celles-ci ont montré que si le phénomène de la traite demeurerait une réalité inquiétante, aucun signe de fatalisme n'apparaissait. Nous nous en réjouissons et appelons donc les Etats participants de l'OSCE à coopérer avec la Représentante spéciale et coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains et à apporter en particulier leur soutien aux projets portés par le BIDDH (*ODIHR en sigle anglais*). L'Union européenne rappelle une fois encore que la lutte contre la traite des êtres humains reste une de ses priorités.

Lors du discours d'ouverture de ce séminaire, nous avons déclaré que les discussions au cours de ce séminaire confirmeraient certainement la nécessité de poursuivre et d'intensifier l'engagement des Etats et les efforts de coordination de la communauté internationale afin de **parvenir à éradiquer la**

traite des êtres humains. A l'issue des débats particulièrement riches que nous avons eus aujourd'hui et les jours précédents, notre conviction est renforcée.

L'Union européenne encourage donc fortement les Etats participants à faire preuve d'une grande détermination :

- tout d'abord, comme cela a déjà été dit, la menace est évolutive et il ne fait pas de doute que les organisations criminelles vont continuer à être actives. Il nous appartient donc de faire preuve d'une véritable capacité d'adaptation, tenant compte des principaux instruments juridiques à la disposition des Etats, tel que le Protocole de Palerme de 2000 ou la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2005. C'est la raison pour laquelle l'Union européenne a entrepris depuis plusieurs mois un travail visant à élaborer une stratégie intégrée pour lutter contre la traite des êtres humains dans les cinq prochaines années. Elle remplacera le programme de l'UE sur les meilleures pratiques, standards et procédures pour combattre et prévenir la traite, qui date de 2005. Cette stratégie, dont l'adoption est attendue dans les prochaines semaines, s'intéressera à ce qui n'est pas ou pas suffisamment couvert par la directive 2011/36, accordera une place importante aux questions de genre et aux droits de l'homme. Elle sera enfin un document tourné vers les aspects pratiques en proposant des actions concrètes, autour d'objectifs précis.
- Ensuite, un des enseignements que nous retirons de ces trois journées de séminaire, est que la vulnérabilité des victimes doit être au centre des efforts pour lutter contre leur exploitation. Ceci doit donc conduire en particulier, comme nous l'avons souligné en ouverture, à agir avec l'objectif

permanent de placer les victimes au cœur des politiques de lutte et des programmes d'action : ceci doit non seulement être le cas s'agissant des mesures de protection dues aux victimes, en développant par exemple davantage les mécanismes d'indemnisation, mais aussi pour prévenir le phénomène, ou encore dans les poursuites pénales des auteurs - les victimes du phénomène ne devant pas être punies dès lors qu'elles ont été contraintes - et dans les partenariats établis pour combattre la traite. Nous soulignons à cet égard l'important travail réalisé par le BIDDH pour promouvoir, par exemple, les mécanismes nationaux d'orientation.

- Cela implique aussi d'aborder la lutte contre la traite d'une manière très ouverte, sans restriction a priori, car ce fléau prospère principalement sur le terrain des inégalités sociales, notamment entre hommes et femmes, et des difficultés économiques. Il faut donc mener le combat sur plusieurs fronts, *sans en privilégier aucun mais en veillant surtout à ne pas en oublier*. Nous sommes déterminés à protéger en particulier et prioritairement les plus vulnérables, ce qui signifie une attention spécifique aux femmes et aux enfants, dont l'exploitation, notamment à des fins sexuelles, constitue l'une des pires formes d'atteinte à la dignité humaine. Dans ce contexte, nous sommes reconnaissants à l'attention portée aux communautés Rom & Sinti par le point de contact du BIDDH.
- Enfin, dans ce cadre, notre conviction est que l'OSCE peut et doit tenir un rôle essentiel. Sous la coordination de la Représentante spéciale et coordinatrice, la capacité de l'OSCE à agir de manière trans-dimensionnelle est un atout très précieux pour aborder la lutte contre la traite de manière efficace. L'Union européenne considère que les unités du Secrétariat général, les Institutions et les missions de terrain sont des leviers et des relais utiles pour aider les Etats désireux d'adapter leur cadre juridique et d'organiser des activités au profit de leurs services spécialisés.

Le rôle du BIDDH est majeur dans la prise en compte des droits de l'homme dans les politiques mises en place pour lutter contre la traite des êtres humains. A cet égard, nous encourageons les actions permettant de faire travailler ensemble acteurs du monde policier et judiciaire afin de créer des synergies pouvant rejaillir positivement sur le processus de justice criminelle. Selon nous, l'implication de représentants de la société civile (organisations non gouvernementales, secteur privé) est également déterminante pour accroître l'efficacité de ces actions et assurer dans de bonnes conditions la prise en charge des victimes et leur indemnisation. Nous pensons en effet que l'identification des victimes reste un challenge qui ne doit pas être négligé.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme nos ministres en ont pris l'engagement à Vilnius le 7 décembre dernier, nous restons mobilisés pour lutter contre toutes les formes de traite des êtres humains. L'Union européenne restera donc très active dans ce domaine, notamment au sein de l'OSCE.

La Croatie*, pays en voie d'adhésion ;

la Turquie, l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande+ et la Serbie, pays candidats ;

la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels ;

la Norvège, membre de l'Association européenne de libre-échange ;

Andorre, la Géorgie et la République de Moldavie

se rallient à cette déclaration.

** La Croatie demeure membre du Processus de stabilisation et d'association.*

+ L'Islande demeure membre de l'Association européenne de libre-échange.